



## STATUT DES EDUCATEURS

BAUD Lucien - VOSDEY Alain

### MISE EN CONFORMITE DE VOTRE (VOS) EQUIPE(S)

Une ou plusieurs de vos équipes évoluent en 1<sup>ère</sup> division de District.

Le tableau récapitulatif à remplir pour chacune de vos équipes et éducateurs concernés par le Statut des Educateurs vous été envoyé par mail. Ce tableau est à nous retourner par mail (boîte mail officielle du club), n'oubliez pas joindre également les documents justificatifs (copie licence + copie diplôme ou attestation).

Tout dossier incomplet sera retourné.

Pour les U13 à U20, la mise en place du Statut des Educateurs, se fera après les poules de brassages.

#### A savoir : Tableau des obligations

CATEGORIE	FORMATION OU DIPLÔME MINIMUM	LICENCE
U13	Module U13 ou CFI U10-U13	Animateur ou Educateur
U15	CFF2 ou CFI U14-U19	Educateur
U17	CFF3 ou CFI U14-U19	Educateur
U20	CFF3 ou CFI U14-U19	Educateur
SENIORS M	CFF3 ou CFI Senior	Educateur
U15 F	Anim. Fédéral ou CFI U10-U13 ou CFI U14-U19	Animateur ou Educateur
U18 F	Anim. Fédéral ou CFI U10-U13 ou CFI U14-U19	Animateur ou Educateur
SENIORS F	Module Sénior ou CFI Sénior	Animateur ou Educateur

**NB :** Il est évident que les détenteurs de diplôme supérieur à ceux demandés peuvent encadrer une équipe.

Une dérogation peut être accordée en cas d'ouverture d'un plan de formation pour l'éducateur concerné, joindre les justificatifs (date de la formation + inscription).

**Rappel : Les clubs qui n'ont pas désigné d'éducateur du niveau demandé au-delà du délai de soixante jours (60) pour les séniors et de trente jours (30) pour les jeunes à compter du premier match de Championnat seront pénalisés de plein droit, et ce, jusqu'à régularisation de leur situation ou en tenant compte des mesures dérogatoires éventuelles.**

**Procédure :** Notification par mail au Club et au Président  
Amende financière (25€ séniors / 15€ jeunes)  
Perte d'un point pour chacune des rencontres de Championnat



## SITUATION AU 18/10/2023

### SENIORS D1 MASCULIN

#### Clubs en dérogation :

US ANNEMASSE AMBILLY GAILLARD  
CS AYZE  
FORON FC

#### Clubs en règle :

US ANNECY LE VIEUX  
FC BALLAISON  
AG BONS  
CERNEX ES  
CLUSES FC  
GFA RUMILLY VALLIERES  
PAYS DE GEX FC  
JS REIGNIER  
SEYNOD ES  
FC CRUSEILLES  
MONT BLANC PSG US

---

### SENIORS D1 FEMININE

#### Clubs en dérogation :

UGINE AS

#### Clubs en règle :

US ANNECY LE VIEUX  
CERNEX ES  
FC CHAMBOTTE  
ES DOUVAIN LOISIN  
GFA RUMILLY VALLIERES  
MARIGNIER SP  
US MARGENCEL  
EPAGNY METZ TESSY

### U20 D1

#### Clubs en dérogation



ES FILLINGES  
**Clubs en règle**

CLUSES FC  
CSA POISY  
THONON AS

**U17 D1**

**Clubs en règle**

US ANNECY LE VIEUX  
AG BONS EN CHABLAIS  
GP PAYS DU MONT BLANC  
FC CRANVES SALES

**U15 D1**

**Clubs en règle**

FC ANNECY  
FC CRANVES SALES  
GP COMBLOUX MEGEVE  
GP PAYS DU MONT BLANC  
GFA RUMILLY VALLIERES  
FC PAYS DE GEX  
THONON EVIAN GRAND GENEVE FC

**U13 Critérium**

**Clubs en règle**

FC ANNECY  
US ANNEMASSE AMBILLY GAILLARD  
SEMNOZ VIEUGY US

**U15 Féminin**

**Clubs en règle**

AYZE US



## **U18 Féminin**

### **Clubs en règle**

DOUVAINÉ LOISIN US  
FC CRANVES SALES  
THONON AS

Lucien BAUD  
Alain VOSDEY  
co Président de la Commission des Educateurs

### **NOTE AUX CLUBS**

Dans le cadre de la nouvelle organisation des diplômes, tout titulaire d'un CFF3 devra effectuer une séance de recyclage avant 2027.